

répondit-il à Chauvelin qu'il était malheureusement attaché à des fonctions municipales qui l'empêchaient de détourner les yeux vers aucun objet étranger, et qu'ainsi il ne pouvait penser de long-temps à la publication de son commentaire. Ces notes consistaient en *faits historiques* et en *imitations*. « J'ai recueilli, disait Brossette à Rousseau, 1^{er} mars 1741, les uns et les autres avec grand soin, et pendant long-temps; les faits m'ont été indiqués non-seulement par M. Despréaux, mais encore par Baron et par d'autres personnes qui ont vécu singulièrement avec lui, parmi lesquelles je pourrais nommer un illustre maréchal de France, que nous avons perdu depuis peu de temps dans un âge fort avancé, et qui n'a pas dédaigné d'entrer dans ces détails avec moi, ce qui forme une tradition que je puis appeler orale et vivante. A l'égard des imitations, je ne me suis pas contenté de celle de Plaute et Térence, connues de tout le monde; j'ai porté mes recherches plus loin, j'ai lu, extrait et comparé toutes les pièces, tant imprimées que manuscrites, de l'ancien théâtre italien et du théâtre espagnol, que Molière a imitées en tout ou en partie. Voilà le fond de mon ouvrage, auquel j'ai ajouté les changements faits par Molière lui-même, et ceux que font aujourd'hui les comédiens dans l'exécution; la musique des ballets, des divertissements, et les airs notés des paroles qui se chantent. Telle est l'idée de mes collections, qui sont assez amples, comme vous pouvez juger; mais je suis bien résolu de ne les point donner sans votre dissertation préliminaire, qui leur servira d'appui et d'ornement..... (1). »

Après la mort de Brossette, on chercha inutilement dans ses papiers les notes qu'il avait rassemblées sur Molière; c'est une perte réelle et qui doit être vivement sentie par tous les éditeurs de notre grand comique.

Distrait par une infinité de chagrins domestiques, Brossette

(1) *OEuvres de J.-B. Rousseau*, t. v, p. 293.